

parce qu'ils sont soutiens de famille. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de célibataires sans parents avec de grands revenus. Il y a beaucoup de célibataires dont le revenu est de \$2,000, \$3,000 ou \$4,000 qui sont soutiens de grosses familles dont le public n'a pas connaissance. Je connais plusieurs cas de ce genre. J'ai pensé que si nous établissions une différence de \$1,000 entre les célibataires et les gens mariés, en faveur de ces derniers, la distinction serait équitable.

Quand j'étais à Washington, j'ai pris des informations sur la réduction de la limite d'exemption à \$4,000 prévue dans le projet actuel. . .

M. MACLEAN (Halifax): Trois mille dollars pour les célibataires et \$4,000 pour les gens mariés.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je parlais des hommes mariés. J'ai pris des informations sur la réduction de \$4,000 à \$3,000 et de \$2,000 à \$1,000, et si je ne peux pas citer de noms, je puis pourtant dire qu'on estime que l'on est allé un peu loin en réduisant les exemptions, à \$2,000 et \$1,000 respectivement. Je sais que c'est un sujet sur lequel il peut y avoir des différences d'opinion, mais en tenant compte du coût de l'existence et du fait qu'un homme marié est soutien de famille et que beaucoup de célibataires ont des parents à soutenir et ne se marient pas pour cette raison, j'ai cru que si nous fixions les exemptions à \$3,000 et \$2,000, ce serait à peu près équitable.

Aux Etats-Unis, comme je l'ai dit, les sociétés anonymes sont soumises à la taxe normale et les actionnaires sont soumis à la loi générale des impôts qui comprend la taxe normale et la taxe extraordinaire. Notre régime des impôts suit donc sur ce point le même principe que le régime anglais et américain.

M. CARVELL: Ce n'est pas souvent que je félicite cordialement le Gouvernement sur les mesures qu'il présente, mais je le fais en ce moment.

J'ai quelques objections à soumettre sur certains points, mais selon moi le principe est un si grand pas en avant dans la bonne voie que nous devons pardonner le Gouvernement pour toute erreur de détail qu'il a pu commettre. Je peux difficilement pardonner à mon honorable ami d'Halifax (M. A. K. Maclean) d'avoir rappelé au ministre qu'il avait déclaré, il y a quelque temps, que cet impôt sur le revenu ne pourrait pas être appliqué, parce que c'était faire un reproche au ministre ou essayer de signaler quelques-unes de ses fautes passées.

[L'hon. sir Thomas White.]

M. MACLEAN (Halifax): Il s'améliore.

M. CARVELL: Oui, il s'améliore. Nous savons que cet impôt peut s'appliquer, et ce n'est pas du nouveau pour la gauche de la Chambre.

En me reportant aux Débats, je constate que, dès le mois d'août 1914, j'ai conseillé au ministre des Finances de recourir à l'impôt sur le revenu.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le moment n'était pas favorable.

M. CARVELL: A chaque session qui a eu lieu après cette date, j'ai renouvelé mes instances. Depuis mon entrée au Parlement, il n'est pas une seule mesure dont l'adoption m'ait causé une plus grande satisfaction que le dépôt de ce projet tendant à établir un impôt sur le revenu.

A la conclusion de la paix, je me rends parfaitement compte que cet impôt ne sera peut-être pas maintenu au taux actuel. Il est tout probable qu'il sera diminué peu à peu. A tout événement, j'ose espérer que l'impôt sur le revenu est devenu une institution au Canada et qu'on ne fera jamais disparaître cette loi de nos statuts. Nous ne devons pas perdre de vue que le Canada a assumé des responsabilités énormes pour le soutien de la guerre et que notre dette augmentera encore dans des proportions considérables jusqu'à la conclusion de la paix.

Tout le monde est convaincu qu'il est inutile de songer à faire face à nos obligations en augmentant les droits de douane sur les marchandises importées en Canada; en d'autres termes, le Gouvernement ne saurait être en mesure de prélever des revenus suffisants, s'il ne compte que sur les droits de douane et d'accise.

Pour moi, il n'y a rien de plus juste et de plus raisonnable au monde que l'impôt sur le revenu. L'imposition de cette contribution amènera un état de choses qui nous permettra, à la paix, de débattre les questions touchant à l'industrie, au commerce et au régime douanier d'une façon bien plus intelligente que nous ne l'avons fait par le passé. Combien de fois n'avons-nous pas entendu retentir ce cri d'alarme: "Vous allez ruiner nos industries manufacturières et vous ne pourrez plus vous procurer de revenus". Le ministre des Finances a établi aujourd'hui—et je suis convaincu que la démonstration sera complète—que nous pouvons prélever de fortes sommes par l'imposition d'une taxe sur le revenu.

Je ne partage pas l'opinion du ministre, toutefois, que nous devons exempter de